L'ADMINISTRATION DE SAINT-DOMINGUE SOUS LE GOUVERNEMENT DU COMTE D'ESTAING

(27 DÉCEMBRE 1763-8 JUILLET 1766)

PAR

BRIGITTE POUSSIN

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DE L'ÎLE DE SAINT-DOMINGUE.

Sous l'Ancien Régime, l'île de Saint-Domingue, qui faisait partie des Iles-sous-le-Vent, était la plus importante possession française des Antilles. Les Français n'en occupaient que la région occidentale, la partie orientale étant aux mains des Espagnols. On distinguait administrativement les Parties du Nord, de l'Ouest et du Sud; les deux villes principales étaient Le Cap et le Port-au-Prince.

L'île était habitée par les « petits blancs » et les « grands blancs », qui faisaient cultiver leurs terres, plantées en canne à sucre ou en café, par des esclaves noirs amenés d'Afrique. Les affranchis formaient une classe à part, sans avoir pour autant les droits de la race blanche.

CHAPITRE II

LE RÉGIME POLITIQUE A L'ARRIVÉE DU COMTE D'ESTAING.

La réforme de l'administration des colonies commença en 1758 avec Berryer, mais elle ne prit toute son ampleur qu'au moment où le duc de Choiseul reçut la charge du département de la Marine, en 1761, alors qu'il dirigeait déjà les Affaires étrangères et la Guerre.

Après des années de récriminations de la part des colons, les efforts pour mettre sur pied une réforme aboutirent à la publication de l'ordonnance du 24 mars 1763, qui, pour la première fois dans l'histoire des colonies françaises, codifiait le système gouvernemental. L'autorité était partagée entre le gouverneur, l'intendant et les conseils supérieurs du Cap et du Port-au-Prince. Malgré les dispositions de l'ordonnance de 1763, on était loin d'arriver à une séparation des pouvoirs. Le gouverneur, représentant de l'autorité royale, avait les pouvoirs militaires et contrôlait l'intendant, qui avait les pouvoirs civils. Les conseils ajoutaient à leur pouvoir judiciaire un pouvoir politique analogue à cclui des parle-

ments de France, car une ordonnance n'avait force de loi dans la colonie que si les conseils l'avaient enregistrée.

Les Chambres mi-partie de commerce et d'agriculture, créées en 1759 et devenues en 1763 Chambres d'agriculture, présentaient aux administrateurs des mémoires sur toutes les questions intéressant la colonie ; elles envoyaient à la cour un rapport sur la gestion des administrateurs, lorsque ceux-ci quittaient leurs fonctions.

CHAPITRE III

CHARLES-HENRI, COMTE D'ESTAING.

Né en 1729, le comte d'Estaing, fils du marquis de Saillans, fut élevé à la cour, où il fut le compagnon de jeu du dauphin. A l'âge de seize ans, il épousa Marie-Sophie de Rousselet de Châteaurenault. Il menait grand train à Paris et il eut de continuels embarras d'argent.

La carrière du comte d'Estaing fut très brillante : mousquetaire à neuf ans, il fit la guerre de Succession d'Autriche aux côtés du maréchal de Saxe. En 1757, au début de la guerre de Sept ans, il suivit Lally-Tollendal aux Indes. Fait prisonnier au siège de Madras, en décembre 1758, il fut libéré par les Anglais, envers qui il s'engagea à ne plus combattre aux Indes. Mais il avait promis de ne plus se battre sur terre, non sur mer. C'est pourquoi, bien que n'ayant jamais navigué, il n'hésita pas à armer trois vaisseaux avec lesquels il pourchassa les Anglais jusque dans le golfe Persique. Il se révéla un marin de premier ordre et, de février à juin 1760, il attaqua et prit tous les forts anglais de l'île de Sumatra; faute de troupes pour occuper l'île, il dut se contenter de faire sauter toutes les installations avant de regagner l'Île-de-France.

Ayant reçu l'ordre de rentrer en France, le comte d'Estaing s'embarqua sur un bâtiment marchand, mais il fut fait prisonnier au large des côtes de France. Il fut rapidement libéré et Choiseul s'apprêtait à lui confier la conquête du Brésil quand la paix fut signée en 1763.

CHAPITRE IV

LE COMTE D'ESTAING GOUVERNEUR DE SAINT-DOMINGUE.

Le duc de Choiseul, impressionné par le récit des exploits du comte d'Estaing, le choisit pour succéder au chevalier de Montreuil comme gouverneur de Saint-Domingue. Ce jeune noble, qui ajoutait à ses qualités de soldat celles de marin, était l'homme qu'il lui fallait pour procéder à la réforme des troupes et de la marine dans cette île et la mettre en état de soutenir une guerre prochaine.

Le comte d'Estaing, muni de ses provisions de gouverneur en date du 27 décembre 1763 et accompagné du nouvel intendant, Magon, s'embarqua en février 1764 et se rendit d'abord aux Iles-sous-le-Vent, dont il était chargé d'inspecter les défenses.

CHAPITRE V

INSTALLATION DU COMTE D'ESTAING DANS SON GOUVERNEMENT.

Le comte d'Estaing débarqua au Cap-Français le 19 avril 1764 : la réception officielle n'eut lieu que le 7 mai, avec la pompe habituelle. Il s'installa dans l'ancienne maison des Jésuites, à laquelle il apporta de nombreuses transformations.

Pour son compte personnel, enfin, il acheta une petite habitation de plaisance dans le « morne » du Cap.

CHAPITRE VI

LE COMTE D'ESTAING ET LES CONSEILS SUPÉRIEURS.

Les conseils, qui se disent « souverains », se composent de « grands blancs »; ils sont le foyer de l'opposition de la colonie à la métropole : celle-ci lui impose un gouverneur chargé de défendre les intérêts du roi, qui sont trop souvent opposés à ceux des colons. Depuis 1761, par suite de la faiblesse de l'intendant Clugny, l'esprit d'indépendance de la colonie n'a fait que grandir aux conseils, émules des parlements. Le comte d'Estaing est chargé de les réduire à leur rôle judiciaire.

Dès les premiers contacts, le comte d'Estaing se fait très cassant. N'ayant pas réussi à obtenir du conseil du Cap les quatre millions d'impôts demandés par le roi, il réunit un conseil national extraordinaire où il obtient gain de cause. Il se rend alors au conseil du Port-au-Prince et il y reçoit, le 21 juillet 1764, la ratification des décisions du Cap.

La deuxième phase de la lutte est menée par le conseil du Port-au-Prince : deux affaires intérieures du conseil, les affaires La Bouexière et Dumesnil, servent de prétexte. Mais, en janvier 1765, le conseil prend en main les intérêts des colons et ose annuler des ordonnances rendues par les administrateurs. Le comte d'Estaing délègue l'intendant Magon au Port-au-Prince et riposte en exilant plusieurs membres du conseil. En mai, il donne des commissions de conseiller à des personnes qui lui sont dévouées pour remplacer les exilés. L'opposition est calmée jusqu'au mois d'août. A ce moment, le comte d'Estaing, estimant que la punition a assez duré, rappelle les exilés : aussitôt l'opposition renaît. Pour calmer les esprits, l'intendant Magon se résigne à accepter le traité de conciliation que lui impose le conseil. Pour la première fois, le comte d'Estaing, qui avait toujours soutenu l'intendant, lui laisse l'entière responsabilité de ce traité, qui marque le triomphe du conseil contre le gouvernement. En décembre 1765, la cour signifie à la colonie qu'elle rejette ce traité, mais, quand la nouvelle en parvient à Saint-Domingue, celui-ci a fait son œuvre et l'île tout entière admire ces conseillers qui ont su tenir tête et triompher de l'autorité.

CHAPITRE VII

LES FINANCES DE SAINT-DOMINGUE AU TEMPS DU COMTE D'ESTAING.

En 1763, à la fin de la guerre de Sept ans, les milices, constituées par les colons, avaient été supprimées, au grand soulagement de ceux-ci. Mais, pour remplacer ces troupes locales, on avait décidé de faire venir des troupes régulières. Pour subvenir à cette nouvelle dépense, le roi avait demandé que les impôts fussent augmentés jusqu'à quatre millions, ce que les deux conseils supérieurs, réunis au Cap de janvier à mars 1764, avaient accepté. Mais, en examinant de plus près les décisions du Conseil, les administrateurs s'aperçurent que la colonie reprenait d'une main ce qu'elle donnait de l'autre. C'est pourquoi il fallut réunir ce conseil national de juin 1764 qui, cette fois, accorda quatre millions effectifs.

L'intendant Magon aurait dû, en principe, subvenir largement aux dépenses de la colonie, d'autant plus que, les milices étant rétablies, la charge des troupes régulières disparaissait. Mais des dépenses imprévues, surtout celle du môle Saint-Nicolas, ruinèrent l'économie et bientôt il fallut se résoudre à tirer des lettres de change sur les caisses de France. Magon essaya vainement de faire payer les débiteurs du roi. Le comte d'Estaing fut un peu plus heureux dans sa tentative pour faire payer aux Juifs une contribution, sous la menace de les expulser de la colonie, où ils n'avaient pas le droit de résider. Magon fut violemment accusé de malversations, particulièrement dans les marchés passés avec un négociant du Cap, Guillaudeu.

CHAPITRE VIII

LE COMTE D'ESTAING ET LE RÉTABLISSEMENT DES MILICES.

Le rétablissement des milices fut la tâche la plus délicate confiée au comte d'Estaing. Il devait, en effet, rétablir ce service impopulaire, sans pour autant supprimer les quatre millions d'impôts demandés, en principe, pour subvenir à l'entretien des troupes qui remplaçaient ces milices. Les colons, qui avaient le sentiment d'avoir été bernés par le roi, se rebellèrent vigoureusement contre cette décision.

Le comte d'Estaing attendit jusqu'en septembre 1764 pour procéder aux premières revues. Elles donnèrent lieu à de multiples plaintes et une guerre de libelles s'engagea. Cependant, le comte d'Estaing obtint d'un conseil national réuni en décembre 1764 la ratification de son ordonnance sur les milices.

Fort de cette approbation, le gouverneur essaya de procéder, en 1765, à de nouvelles revues et à des nominations d'officiers. Mais les esprits s'échauffaient de plus en plus, soutenus par le conseil du Port-au-Prince. Des réunions nocturnes se tenaient dans toute la colonie, mais surtout à la Croix-des-Bouquets; des lettres de menaces étaient envoyées à tous

ceux qui acceptaient de servir le gouverneur : la peur s'installait et bientôt personne ne se rendit plus aux revues. Quand, en juin 1765, se produisit un incident, provoqué par une algarade entre le chevalier de Luker et Ricord, on craignit un instant que ce fût le signal de la révolte. Mais le comte d'Argout calma les esprits et l'ordre de suspendre les milices arriva fort à propos. Mais ce n'était qu'une mesure provisoire et le prince de Rohan, qui succéda à d'Estaing, dut les rétablir.

CHAPITRE IX

LE COMTE D'ESTAING ET LA DÉFENSE DE SAINT-DOMINGUE.

Le comte d'Estaing s'efforce, tant bien que mal, d'améliorer le sort des troupes, dont l'habillement, la nourriture, le logement et l'état sanitaire laissent à désirer.

Les fortifications sont consolidées autant que le permettent les finances. La marine reçoit plusieurs unités nouvelles pour améliorer la défense locale et lutter contre la contrebande. Un côtier a été minutieusement dressé par les ingénieurs-géographes. On s'efforce d'améliorer les fournitures.

CHAPITRE X

LA FONDATION DU MÔLE SAINT-NICOLAS.

Le plus grand effort pour accroître la force maritime de Saint-Domingue fut la fondation du port du môle Saint-Nicolas. Ce môle constitue, en effet, une baie naturelle remarquable dont on voulut faire un port de carénage.

Le problème le plus difficile à résoudre était d'y acclimater une population, alors que l'arrière-pays était aride et inhabité. On y installa des Acadiens, dont le pays était devenu anglais au traité de Paris et qui avaient quitté l'Acadie pour rester Français. On leur adjoignit des Allemands, dont l'immigration vers la Guyane avait été préparée de longue date : une petite partie fut dirigée vers Saint-Domingue. Malgré une forte mortalité, une partie de cette population survécut et se développa à partir de 1767, quand le môle Saint-Nicolas fut choisi pour être le port franc des Iles-sous-le-Vent.

Quand le comte d'Estaing céda la place au prince de Rohan, l'édification des bâtiments publics et des habitations particulières était presque achevée et des routes reliaient cette presqu'île au reste de la colonie.

CHAPITRE XI

L'ORGANISATION RELIGIEUSE DE SAINT-DOMINGUE.

Les fonctions ecclésiastiques, à Saint-Domingue comme dans toutes les Antilles, étaient assurées par le clergé régulier. Les Dominicains s'étaient chargés des Parties de l'Ouest et du Sud, les Jésuites se réservant le Nord. Ces derniers furent expulsés de Saint-Domingue à la suite de la décision prise en France en 1763. On essaya de les remplacer par des prêtres séculiers qui furent envoyés sous la direction d'un préfet apostolique, le Père de La Roque. Cependant, cette tentative eut peu de succès et, en 1768, il fallut revenir aux réguliers.

CHAPITRE XII

LES RELATIONS FRANCO-ANGLAISES.

Pont Le Roy et Plunket furent envoyés séparément dans les possessions anglaises, surtout en Amérique, pour sonder secrètement l'opinion publique et étudier la force militaire et maritime de l'ennemi.

Sur le plan commercial, quelques vaisseaux de contrebande anglais furent arrêtés.

L'affaire des îles Turques troubla les relations avec les Anglais de Cuba. Plusieurs naufrages ayant eu lieu dans les parages de ces îles réputées neutres, d'Estaing envoya, en juin 1764, de Guichen y construire des phares. Un second bateau s'y rendit en juillet et trouva dans ces îles des gens sans aveu qu'il fit conduire au Cap. Le gouverneur anglais protesta contre les mauvais traitements subis par ces gens qu'il considérait comme sujets anglais et contre la construction des phares : il voyait là une tentative d'annexion de l'île, alors que les Anglais en revendiquaient la propriété. Après quelques mois de relations tendues, Choiseul ordonna au comte d'Estaing de payer aux Anglais l'indemnité qu'ils réclamaient pour clore l'incident.

CHAPITRE XIII

LES RELATIONS FRANCO-ESPAGNOLES.

Un marché fut passé avec le marquis d'Azlor, gouverneur de la partie espagnole de Saint-Domingue, pour obtenir des bestiaux dont la partie française manquait.

Le comte d'Estaing s'efforça de parvenir à un règlement de frontière, en litige depuis longtemps, et à la mise au point d'une défense commune, en conséquence du Pacte de Famille. Mais la mauvaise volonté du gouverneur espagnol rendit inutiles les efforts du comte d'Estaing.

CHAPITRE XIV

LE RAPPEL DU COMTE D'ESTAING.

Le comte d'Estaing, lassé par l'opposition que rencontraient ses réformes, suppliait Choiseul depuis de longs mois de lui envoyer son rappel. Il le reçut du prince de Rohan, le 27 juin 1766. Ayant mis le nouveau gouverneur en possession de l'île, il partit au plus vite, ramenant à Brest une petite escadre.

Cette mission à Saint-Domingue fut la dernière que Choiseul confia à d'Estaing. Il dut patienter jusqu'au départ du ministre, dont il avait perdu la confiance, avant de retrouver de nouvelles fonctions.

Commandant de la marine à Brest en 1772, le comte d'Estaing devint vice-amiral en 1777 et en 1778, prit le commandement d'une escadre envoyée aux Insurgents. Pendant la Révolution, il réussit, en 1792, à se faire nommer amiral. Il témoigna au procès de la reine et fut à son tour arrêté, jugé et guillotiné le 28 avril 1794.

CONCLUSION

L'opposition que le comte d'Estaing rencontre dans son administration de Saint-Domingue est une des premières manifestations de l'esprit d'indépendance qui s'empara alors de la colonie et ne cesse de grandir jusqu'à la Révolution. On assiste à la première phase d'une lutte entre les intérêts du roi et ceux de ses sujets des colonies, lutte dont la seconde phase se déroulera sous le gouvernement du prince de Rohan. Cette seconde phase arrivera à une révolte ouverte. Le rappel du prince de Rohan endormira tes esprits; mais la révolte retrouvera sa force lors de la Révolution.

L'échec du comte d'Estaing est plus apparent que réel, car bien des réformes dont il avait eu l'initiative, comme celle des milices, ont été reprises par ses successeurs sous la forme qu'il avait proposée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

